

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 210120 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de construire une école préscolaire et primaire de 2 étages au coin des rues Churchill et Lloyd-George - lot 2 311 254.

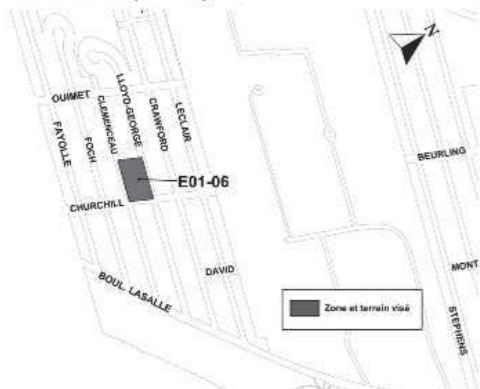
**CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE PRIMAIRE DE 2 ÉTAGES**

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 3 mai 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 24 mai 2016, à 18 h**, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble car il déroge à certaines dispositions comprises à la grille des usages et normes E01-06 quant au rapport espace bâti/terrain maximal de 0,3 et au coefficient d'occupation au sol maximal de 0,6. Le projet déroge au nombre minimal de cases de stationnement à fournir pour une école, à la largeur minimale d'une voie d'accès et à l'exigence de la plantation d'une haie de feuillage persistant pour l'aire de stationnement. La case pour les personnes à mobilité réduite pourrait ne pas être aménagée si l'aire de stationnement n'est pas réalisée sur le terrain. Le projet déroge également aux dispositions concernant le revêtement extérieur autorisé.

Finalement, le projet ne sera pas soumis à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage (1700) concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), cette procédure ayant été ajoutée à même le présent projet de résolution.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun ce 14 mai 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement